

Campagne électorale 2022

Les pharmaciens œuvrant dans les hôpitaux et les CHSLD demandent des engagements précis aux partis politiques

MONTREAL, le 24 août 2022 – À l'aube de la campagne électorale québécoise, [l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec \(A.P.E.S.\)](#) interpelle tous les partis politiques actuellement représentés à l'Assemblée nationale du Québec, afin de connaître leurs intentions pour relever les défis importants qui affectent l'offre de soins pharmaceutiques aux patients dans les hôpitaux et les CHSLD du Québec. Un questionnaire à cet effet leur a d'ailleurs été transmis aujourd'hui.

« Les pharmaciens qui travaillent dans nos hôpitaux et nos CHSLD le font avec passion et professionnalisme. Ils sont soucieux des enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien, mais ils ont également des solutions à proposer afin d'améliorer l'offre de soins pharmaceutiques dans le réseau de la santé. En vue du scrutin du 3 octobre prochain, nous soumettons ces idées aux partis politiques et nous leur demandons de prendre des engagements répondant à notre préoccupation d'offrir des soins de qualité et sécuritaires aux patients », a déclaré Julie Racicot, présidente de l'A.P.E.S.

Favoriser l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins pharmaceutiques

L'insuffisance de pharmaciens est un phénomène préoccupant du fait qu'elle affecte l'ensemble de la couverture de soins pharmaceutiques du réseau de la santé. Selon la dernière enquête annuelle de l'A.P.E.S., dont les résultats ont été dévoilés l'hiver dernier, à l'échelle du Québec, 280 postes en équivalent temps complet (ETC) étaient non comblés au 1^{er} avril 2021. Cela signifie que près d'un poste de pharmacien d'établissement sur cinq (18 %) était non comblé dans les hôpitaux et les CHSLD du Québec à ce moment. Soulignons que le ministère de la Santé et des Services sociaux a récemment accordé 200 nouveaux postes de pharmaciens sur trois ans dans les CHSLD et maisons des aînés. L'ajout de postes dans les autres secteurs de soins avec des clientèles vulnérables est tout aussi essentiel.

C'est pourquoi l'A.P.E.S. demande aux partis de s'engager à déployer une campagne de promotion de la pratique de la pharmacie en établissement de santé afin de favoriser le recrutement en plus grand nombre de ces professionnels. Elle demande également aux partis de reconnaître formellement la pertinence du programme de maîtrise qui prépare à la pratique de la pharmacie en établissement de santé, et de s'engager à travailler de concert avec les facultés de pharmacie pour le rendre plus accessible aux étudiants (cours à distance, programme à temps partiel).

Tenir un forum sur la résistance aux antibiotiques : se préparer à la prochaine pandémie

La résistance aux antibiotiques découle d'une surutilisation de ces médicaments (fréquence et durée des traitements), ainsi que de l'usage d'antibiotiques à trop large spectre. Cette résistance grandissante laisse croire à plusieurs experts qu'elle sera à la source de la prochaine pandémie, une pandémie qui pourrait s'avérer encore bien plus meurtrière que celle de la COVID-19.

En effet, les antibiotiques perdent de leur efficacité en raison de l'évolution des bactéries qui deviennent plus résistantes aux médicaments. Actuellement, on estime à 26 % la proportion d'infections qui résistent aux antibiotiques et cette statistique pourrait grimper à 40 % d'ici 2050¹.

C'est pourquoi l'A.P.E.S. demande aux partis politiques de s'engager à tenir un forum sur le défi de la résistance aux antibiotiques dans la première moitié du prochain mandat. Le forum devra permettre aux

¹ <https://www.rapports-cac.ca/reports/les-incidences-socioeconomiques-potentielles-de-la-resistance-aux-antimicrobiens-au-canada/>

différents spécialistes de se prononcer sur cet enjeu de santé majeur et devra tracer la voie à la présentation d'un plan d'action gouvernemental en la matière.

Investir afin de rehausser les technologies de l'information

La désuétude et l'insuffisance des technologies de l'information occasionnent des pertes d'efficacité au sein des départements de pharmacie des établissements de santé et un risque accru d'erreurs. En effet, elles induisent l'obligation pour les professionnels de saisir manuellement les informations et la multiplication des bases de données sur les médicaments et les protocoles d'utilisation, dont la mise à jour requiert un temps considérable. De plus, le manque d'outils électroniques pour assurer la communication entre les différents milieux de soins (établissements de santé, pharmacies privées et groupes de médecine familiale-GMF) accroît aussi le risque d'erreurs liées à la médication.

Ainsi, en plus de comporter des risques sur le plan clinique, cette situation a pour effet d'exiger beaucoup de temps de la part des pharmaciens qui pourraient plutôt consacrer leur énergie à prendre en charge la médication de plus en plus complexe des patients. Cette problématique a donc inévitablement des conséquences sur l'accessibilité, la sécurité et la qualité des soins offerts aux patients.

C'est pourquoi l'A.P.E.S. demande aux partis politiques de s'engager à rehausser ainsi qu'à harmoniser les technologies de l'information, de même qu'à investir davantage, au cours des quatre prochaines années, dans les systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM), dont le déploiement n'a jamais été achevé et dont le parc se trouve en fin de vie dans certains établissements. L'A.P.E.S. insiste cependant sur l'importance de tenir compte des systèmes actuellement en place et sur le fait que les pharmaciens d'établissement doivent être consultés en amont de cette modernisation des systèmes d'information puisqu'ils sont les seuls à détenir cette expertise spécifique. Cela est crucial afin d'éviter des enjeux d'arrimage, et surtout, d'assurer la sécurité des services pharmaceutiques, c'est-à-dire du circuit du médicament en établissement.

« Les enjeux que nous soulevons aujourd'hui sont importants et doivent non seulement mobiliser les partis politiques, mais aussi la population. Nous invitons les Québécoises et les Québécois à s'informer sur les propositions que feront les partis en ce qui concerne les soins pharmaceutiques dans nos hôpitaux et nos CHSLD. À cet effet, avant le vote par anticipation, nous rendrons publiques les réponses des partis à nos questions. Ainsi, la population pourra exercer son droit de vote en toute connaissance de cause », a conclu Mme Racicot.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente quelque 1900 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers et instituts universitaires du Québec.

- 30 -

Source :

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements :

Catherine Hamel

TACT

Cell. : (514) 831-1393

chamel@tactconseil.ca